



Compte rendu de la F3SCT de la Haute-Garonne du 28 mai 2024

Monsieur le DASEN de la Haute-Garonne n'a pas répondu suite aux déclarations liminaires.

1 – Suites données aux avis

De nombreuses situations de violences de la part de parents d'élèves envers les personnels ont été remontés, que ce soit physiquement ou via messagerie. Interrogé sur cette question, le conseiller technique EVS auprès du recteur a répondu que le rectorat travaille au déploiement d'un plan violence 1^{er} de 2nd degré qui devrait être effectif dès la rentrée prochaine.

Pour la FNEC FP-FO, si un tel plan peut fournir des informations sur les démarches à entreprendre, il ne peut faire reposer toute la gestion de ces situations de violence sur les personnels qui les subissent dans le cadre de leur travail. L'administration doit prendre ses responsabilités quand la situation l'exige. Cela passe par l'octroi rapide de la protection fonctionnelle, la reconnaissance des accidents de service dans un délai raisonnable et en respectant le principe de présupposition lorsqu'il s'applique, convoquer les familles, accompagner les personnels dans les dépôts de plaintes.

2 – Programme Annuel de Prévention Départemental.

Le PAP départemental a été présenté, mais ne sera voté qu'à la prochaine F3SCT 31, lorsque la version académique aura été présentée et votée.

Il est rappelé que chaque école et établissement doit disposer du Document Technique Amiante (DTA), ou à défaut au moins de la fiche récapitulative, pour que les personnels et les usagers plus généralement puissent savoir s'il sont exposé à un risque. Un document récapitulatif accompagné d'un modèle de courrier aux collectivités sera envoyé par l'administration aux chefs d'établissements. En cas de difficulté à obtenir le DTA, il faut saisir les Conseillères Départementales de Prévention. Cette dernière conseille de profiter de l'enquête amiante en cours dans les écoles et les établissements scolaire pour réclamer le DTA aux collectivités.

3 – Remontées du Registre Santé et Sécurité au Travail

Les dernières fiches ont été discutées.

A noter que sur les problèmes de bâti scolaire, dont la résolution relève très souvent de l'action des collectivités, il est conseillé par l'administration de saisir le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et d'en joindre une extraction à un courrier aux collectivités concernées pour leur

demander une intervention rapide.

Pour la FNEC FP-FO, si les collectivités ne répondent pas aux demandes d'intervention des personnels, l'administration doit prendre le relais et dialoguer avec celles-ci pour qu'elles interviennent dans des délais raisonnables.

Sur les problèmes de remplacement des professeurs, et en particulier dans le premier degré, Monsieur le DASEN indique de 45 à 50 classes ne sont pas remplacées depuis 3 semaines et qu'il espère obtenir l'autorisation de recruter la liste complémentaire du CRPE et le nombre de contractuels nécessaires dès le mois de juillet.

La FNEC FP-FO ne cesse depuis des années d'exiger le recrutement de l'ensemble des candidats sur liste complémentaire et le ré-abondement de celles-ci autant que de besoin, d'autant plus vu l'excellent niveau des candidats dans notre département.

4 – Recrutement de médecins de prévention

Il n'y a actuellement aucun médecin de prévention pour s'occuper de l'ensemble des agents de l'académie. Deux médecins de préventions devraient être recrutés pour la rentrée scolaire prochaine. En attente de confirmation.

Deux médecins, c'est un début mais c'est trop peu au regard du nombre d'agents dans le département, et dans l'académie. La FNEC FP-FO demande le recrutement de médecins de préventions supplémentaires pour permettre à tous les personnels d'obtenir le suivi auquel ils ont droit.

5 – Avis

Plusieurs avis ont été soumis à la F3SCT de la Haute-Garonne par les représentants des personnels.

Pour la FNEC FP-FO, demander l'annulation du gel du recrutement des AESH est une première étape. Notre revendication reste un recrutement à hauteur des besoins.

Avis : Si le gel du recrutement des AESH, annoncé du fait des coupes budgétaires de février, devait se confirmer, la FS 31 en demande l'annulation.

POUR : unanimité

Les trois avis suivants portent sur le poste de référent Violence, Discrimination, Harcèlement à caractère Sexuel. La FNEC FP-FO considère que ces problématiques sont l'affaire de tous les

représentants des personnels en F3SCT, et que la F3SCT ne doit pas être dépossédée du traitement de ces problèmes. Notre fédération étant contre le fait que de tels référents soit nommés, nos représentants se sont abstenus sur les votes.

Avis : La FS demande que le/la référent.e départemental.e VDHAS de la FS participe à la commission d'analyse de la cellule de veille "Stop violence". En effet, il n'y a qu'une représentante des personnels dans cette commission, or il est de leur mission de participer à la prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement."

POUR : FSU, UNSA, CGT

ABST : FO

Avis : Les membres de la F3S sont conscient.e.s que les textes n'exigent la mise en place que d'un.e référent.e VDHAS académique. Toutefois, dès lors qu'il existe des déclinaisons départementales dans notre académie, nous demandons à ce que les missions de la référente VDHAS départementale soient clairement définies.

POUR : FSU, UNSA, CGT

ABST : FO

Avis : D'autre part, la FS demande à ce que les membres de la FS et notamment la référente VDHAS de la FS soient formé.e.s aux questions des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement."

POUR : FSU, UNSA, CGT

ABST : FO

Pour la FNEC FP-FO, si l'organisation en groupes de besoin est la mesure phare du « choc des savoirs », celui-ci ne se résume pas à cette seule mesure. La revendication c'est le retrait de l'intégralité des mesures du « choc des savoirs »

Avis : Les membres de la F3SCT 31 souhaitent alerter l'IA-DASEN de la Haute-Garonne sur les risques psycho-sociaux encourus par les personnels suite à l'annonce de la réforme dite du « Choc des savoirs » et qui affecte la santé et les conditions de travail des personnels. L'annonce de la réforme engendre une profonde dégradation des conditions de travail concernant les conflits de valeur (quand on oblige les personnels à trier leurs élèves), la qualité des rapports sociaux, la souffrance éthique, la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (du fait des emplois du temps qui seront forcément dégradés), l'autonomie (par l'imposition de manuels labellisés) et les marges de manœuvre (imposition de progressions communes) et même les exigences émotionnelles.

POUR : unanimité